

**Bilan de l'application du programme de formation de l'école
québécoise – enseignement primaire**

**Recommandations de la Table de pilotage du nouveau
pédagogique**

Décembre 2006

À la lumière de l'analyse présentée dans son rapport final, la Table de pilotage du nouveau pédagogique soumet une série de recommandations et des éléments de plans d'action axés sur la poursuite d'une mise en oeuvre harmonieuse du nouveau pédagogique favorisant la réussite du plus grand nombre d'élèves. Ces recommandations sont les suivantes :

Recommandations

CONTEXTE

Sur la base du rapport final, le texte qui suit apporte des précisions ou des modifications aux recommandations entérinées par la Table de pilotage en août 2006. Il présente notamment le plan de mise en œuvre de chacune des recommandations. Certaines actions de ce plan sont déjà réalisées, d'autres sont en cours de réalisation et d'autres sont à venir.

À la lumière des données du rapport final d'évaluation du Programme de formation de l'école québécoise au primaire, la Table de pilotage réaffirme la nécessité de maintenir les fondements et les orientations du Programme de formation et de poursuivre sa mise en œuvre. Toutefois, certains éléments de ce programme et ses conditions d'implantation pourront être revus afin d'en faciliter l'application.

D'entrée de jeu, la Table de pilotage réitère certains principes déjà énoncés dans le document *Le renouveau pédagogique - Ce qui définit le changement*, publié en octobre 2005.

Ainsi, il est notamment reconnu que :

- chaque enseignant doit pouvoir se familiariser et développer ses compétences professionnelles dans le respect du rythme qui lui est propre eu égard à la maîtrise du nouveau Programme de formation;
- l'appropriation des programmes disciplinaires est une étape fondamentale du développement de la maîtrise du Programme de formation à laquelle doivent se consacrer les enseignants;
- l'appropriation du Programme de formation induit la reconnaissance de certains besoins de la part des enseignants;
- le Programme de formation appelle une participation active de l'élève et laisse à l'enseignant le choix des méthodes et des approches pédagogiques utilisées, et ce, en fonction des situations, de la nature des apprentissages ou des caractéristiques des élèves :
 - enseignement magistral;
 - enseignement explicite;
 - enseignement par projet;
 - enseignement par démarche inductive;
 - enseignement stratégique;
 - enseignement par coopération, etc.
- l'élève acquiert des connaissances qu'il apprend à utiliser de la bonne façon et dans un contexte approprié (définition d'une compétence disciplinaire).

Par ailleurs à la lumière des résultats du bilan et des discussions qui en découlent, la Table de pilotage juge opportun de rappeler que :

- concernant l'évaluation des compétences transversales, le régime pédagogique détermine qu'il y aura obligation d'évaluer une ou des compétences transversales apparaissant au bilan des apprentissages de l'élève à partir de juin 2008;
- les différents modèles d'organisation de services, tels les cheminements particuliers de formation ou les classes spéciales, sont des modèles organisationnels qui ne vont pas à l'encontre du renouveau pédagogique, ni de la Politique de l'adaptation scolaire. Ces modèles peuvent toujours être mis en place pour les élèves en difficulté ou qui ont un retard d'apprentissage, après une analyse de leurs besoins;

- l'école doit le plus hâtivement possible identifier les difficultés des élèves et apporter les correctifs appropriés en n'écartant aucun moyen pour répondre à leurs besoins;
- la différenciation pédagogique n'a pas pour objectif de se substituer aux différentes mesures de soutien qui peuvent être appliquées pour répondre aux besoins particuliers des élèves.

PREMIÈRE RECOMMANDATION

Considérant le niveau de difficulté indiqué par les différents groupes de répondants relativement à la prise en compte et à l'évaluation de certaines compétences transversales ainsi qu'à la prise en compte de certains domaines généraux de formation.

- **Il est recommandé de demander un avis au Conseil supérieur de l'éducation sur la prise en compte et l'évaluation des compétences transversales et sur la pertinence et l'applicabilité des domaines généraux de formation.**

Plan de mise en œuvre

1.1 Le 15 septembre 2006, le ministre a écrit au Conseil supérieur de l'éducation pour lui confier le mandat. L'avis du Conseil est attendu pour le mois de février 2007.



DEUXIÈME RECOMMANDATION

Considérant les difficultés indiquées par les répondants quant à la prise en compte de certains éléments des programmes disciplinaires.

- **Il est recommandé de revoir certains éléments du Programme de formation afin d'en faciliter l'application, notamment en français, langue d'enseignement, en anglais, langue d'enseignement, en mathématique ainsi qu'en science et technologie. À titre d'exemple, examiner la possibilité de jumeler, comme c'est le cas au secondaire, les deux compétences (*Lire des textes variés* et *Apprécier des œuvres littéraires*) dans le programme de français, langue d'enseignement.**

Plan de mise en œuvre

2.1 Le mandat de révision des programmes disciplinaires a été donné au MELS et les travaux sont en cours de réalisation. Un premier rapport est attendu pour juin 2007.

2.2 Une demande est faite au MELS pour qu'on examine la pertinence de déterminer, dans chacune des disciplines, l'importance relative de chaque compétence et des différents savoirs essentiels.

2.3 Le vocabulaire des différents programmes disciplinaires sera clarifié et harmonisé. D'ici la fin de l'année 2006-2007, un document, à l'intention du personnel scolaire, définissant les principaux concepts liés au Programme de formation sera publié par le MELS.

2.4 Une demande est faite au MELS de réexaminer les critères d'approbation des ensembles didactiques, incluant les manuels scolaires, afin de s'assurer d'une meilleure intégration de chacune des compétences disciplinaires et l'intégration d'exemples de situations d'apprentissage et d'évaluation dans les manuels scolaires (notamment pour l'anglais, langue seconde, au premier cycle du primaire, pour éthique et culture religieuse, aux deux ordres d'enseignement, et pour les manuels du deuxième cycle du secondaire).



TROISIÈME RECOMMANDATION

Considérant :

- les réponses des enseignants quant à la prise en compte des compétences *Apprécier des œuvres littéraires* et *To present his/her literacy in different media*;
 - le taux de réussite des élèves de troisième cycle du primaire aux épreuves obligatoires d'écriture en français, langue d'enseignement;
 - l'importance reconnue de la lecture comme condition d'apprentissage de l'écriture et de la réussite scolaire des élèves.
- **Il est recommandé d'analyser la possibilité de reconduire le Plan d'action sur la lecture à l'école et d'établir un plan qui permettrait d'allouer des ressources supplémentaires pour permettre aux commissions scolaires de favoriser la lecture chez les jeunes, notamment par l'embauche de bibliothécaires ou de spécialistes ayant des compétences dans le soutien aux enseignants, la gestion de bibliothèques scolaires et l'animation, et ce, en lien étroit avec les programmes du domaine des langues.**

Plan de mise en œuvre

- 3.1 Le Comité du Plan d'action sur la lecture à l'école a été saisi de cette demande et a émis un avis favorable à l'actualisation de cette recommandation.
- 3.2 Le MELS est à réaliser des travaux relativement à la reconduction du Plan d'action sur la lecture à l'école, sous réserve de l'approbation des crédits budgétaires afférents. Tout en maintenant l'achat de livres, l'embauche de bibliothécaires ou de spécialistes est à l'étude.
- 3.3 Les représentants du MELS ont entrepris des échanges avec des établissements universitaires. Une rencontre a déjà été tenue avec la direction de l'École de bibliothéconomie de l'Université de Montréal, pour lui faire part des besoins scolaires en termes de formation et de perspective d'embauche des nouveaux diplômés.
- 3.4 Le Comité du Plan d'action sur la lecture à l'école a décidé d'accorder une attention particulière à l'éveil à la lecture à l'âge préscolaire, à la valorisation de la lecture tout au long du primaire, à l'accompagnement des parents dans la valorisation de la lecture ainsi qu'aux stratégies d'apprentissage de la lecture reconnues comme étant les plus efficaces.



QUATRIÈME RECOMMANDATION

Considérant les difficultés manifestes des élèves, difficultés persistantes observées depuis plusieurs années, tant au primaire qu'au secondaire, relativement à l'apprentissage du français, notamment en ce qui a trait à l'orthographe, à la syntaxe et à la ponctuation, et considérant le caractère complexe de cette situation;

- **Il est recommandé de constituer un comité d'experts indépendants en apprentissage du français, composé majoritairement d'universitaires, présidé par une personnalité ayant une crédibilité dans le domaine, ayant le mandat de formuler un avis accompagné de recommandations, sur la situation de l'apprentissage du français, langue d'enseignement au Québec, au primaire et au secondaire, plus particulièrement en ce qui a trait à l'orthographe, à la syntaxe et à la ponctuation.**

Plan de mise en œuvre

- 4.1 Des démarches sont en voie d'être complétées auprès de personnes reconnues pour leur expertise dans le domaine, dans le but de constituer le Comité d'experts.
- 4.2 Le Comité sera invité à faire une première analyse de son mandat et à proposer au ministre un échéancier de travail étroitement lié à la mise en œuvre de la deuxième recommandation.
- 4.3 Le Comité sera invité à inclure dans son analyse, l'impact de l'utilisation des outils électroniques (correcteurs, dictionnaires et autres) sur l'apprentissage de l'écriture et la motivation à écrire.



CINQUIÈME RECOMMANDATION

Considérant :

- les réponses des enseignants quant à la prise en compte des savoirs essentiels et des trois compétences des programmes de science et technologie et de géographie, histoire et éducation à la citoyenneté;
 - les réponses des enseignants quant à la prise en compte de certaines compétences du programme de mathématique;
 - les niveaux de performance atteints par les élèves québécois de la fin du deuxième cycle du primaire lors de deux enquêtes internationales sur la mathématique et les sciences (TEIMS);
- **Il est recommandé de demander aux universités, de concert avec le Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement, de revoir, et au besoin d'ajuster, le curriculum de la formation initiale des maîtres en enseignement primaire, incluant ceux de l'adaptation scolaire, pour mieux les outiller au regard de l'enseignement de la mathématique, de la science et de la technologie.**
- **Il est recommandé de faire de même avec le programme de géographie, histoire et éducation à la citoyenneté.**

Plan de mise en œuvre

- 5.1 Le 19 septembre 2006, le ministre a expédié une lettre à la Table MELS/Universités et au Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement pour leur demander de donner suite à la recommandation.
- 5.2 Le Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement effectuera une enquête auprès des finissants universitaires en enseignement au préscolaire, au primaire et en adaptation scolaire, qui ont complété leur dernier stage de formation, pour vérifier leur degré de préparation à l'enseignement de la mathématique, de la science et de la technologie.
- 5.3 La demande sera faite aux universités et au Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement d'analyser aussi la situation de l'enseignement de la géographie, de l'histoire et de l'éducation à la citoyenneté.



SIXIÈME RECOMMANDATION

- **Il est également recommandé de demander à la Table MELS/Universités de proposer des orientations pour le développement de programmes de formation continue et pour l'accompagnement des enseignants en mathématique et en science et technologie.**

Plan de mise en œuvre

- 6.1 Le 19 septembre 2006, le ministre a adressé une lettre à la Table MELS/Universités pour lui demander de donner suite à la recommandation.



SEPTIÈME RECOMMANDATION

Considérant :

- que les enseignants indiquent être peu à l'aise pour utiliser les outils mis à leur disposition par le MELS, notamment en ce qui a trait au bilan de fin de cycle, aux critères d'évaluation et aux attentes de fin de cycle du Programme de formation ainsi qu'aux échelles de niveaux de compétence;
- que l'évaluation des compétences ressort comme l'un des deux thèmes prioritaires parmi les besoins de formation exprimés tant par les enseignants que par les directions d'école et les conseillers pédagogiques;
- que la Table de pilotage du renouveau pédagogique a confié au Comité sur la Politique d'évaluation des apprentissages le mandat d'examiner des éléments de la Politique, de dresser un état de la situation de sa mise en œuvre, d'identifier des pistes de solution et des mesures à adopter pour assurer le succès de son implantation;

➤ **Il est recommandé :**

- **d'ajuster les outils mis à la disposition du personnel enseignant en matière d'évaluation des apprentissages, notamment en revoyant et en clarifiant les échelles de niveaux de compétence, afin d'en faciliter l'utilisation, et d'en développer de nouveaux au besoin;**
- **de revoir le plan de formation et de soutien du MELS à l'endroit des responsables de ce dossier dans le réseau.**

Plan de mise en œuvre

7.1 Le MELS a déjà entrepris des travaux pour donner suite à cette recommandation, notamment :

- produire une version finale des exigences minimales de réussite en langue d'enseignement et en mathématique pour les trois cycles du primaire (pour février 2007);
- revoir et clarifier les échelles de niveau de compétence au primaire, notamment à la lumière des travaux ci-dessus mentionnés relativement aux exigences minimales de réussite;
- produire un document complémentaire dans une perspective de révision du Cadre de référence en évaluation des apprentissages au primaire;
- poursuivre la diffusion de travaux et de réalisations d'élèves du primaire (exemples-types) qui facilitent l'utilisation des échelles de niveau de compétence.

7.2 Un arrimage de ces travaux sera fait avec ceux du Comité sur la politique d'évaluation des apprentissages.

7.3 Une demande est faite au MELS de porter une attention particulière à l'évaluation des apprentissages par les titulaires de l'adaptation scolaire.



HUITIÈME RECOMMANDATION

Considérant :

- l'importance des besoins manifestés par les enseignants, les conseillers pédagogiques et les directions d'école en matière de formation et d'accompagnement, notamment pour l'évaluation des compétences, l'élaboration ou le choix des situations d'apprentissage et d'évaluation et l'adaptation de l'enseignement aux besoins particuliers des élèves;
 - le taux relativement élevé de renouvellement du personnel scolaire;
 - que les pairs et les conseillers pédagogiques ont été identifiés par les enseignants comme les ressources les plus aidantes pour l'application du Programme de formation;
 - que l'enseignant a, à titre de professionnel de l'enseignement, la responsabilité de se doter d'un plan de formation continue dans son domaine de compétence;
- **Il est recommandé de demander aux commissions scolaires et aux établissements privés :**
- **de se doter d'un plan de formation continue en lien avec le Programme de formation, élaboré à partir des besoins particuliers exprimés par leur personnel (enseignants titulaires, enseignants spécialistes et enseignants en adaptation scolaire, professionnels, conseillers pédagogiques, directions d'école) et faisant appel, le cas échéant, aux mécanismes régionaux de concertation;**
 - **d'un plan d'accompagnement pour l'intégration du nouveau personnel d'enseignement et de direction d'école;**
 - **d'un plan d'accompagnement du personnel enseignant et des directions d'école arrimé au plan des effectifs pour les enseignants-accompagnateurs et les conseillers pédagogiques.**

Plan de mise en œuvre

- 8.1 Les représentants du MELS, des commissions scolaires et des établissements privés poursuivent, en relation, le cas échéant, avec les mécanismes régionaux de concertation, leurs travaux sur les différents plans de formation et d'accompagnement du personnel scolaire.
- 8.2 Une demande est faite au MELS d'établir un état des lieux en matière de formation continue et d'accompagnement du personnel scolaire. À titre d'exemple, la formation et l'accompagnement pourront être examinés sous les angles suivants :
- le soutien du personnel scolaire par les ressources professionnelles;
 - les formules de libération du personnel enseignant;
 - les temps, les modalités, les lieux et le matériel pour la formation et l'accompagnement;
 - la prise en considération du renouvellement du personnel;
 - l'accessibilité d'une formation sur les aspects nouveaux des programmes disciplinaires.
- 8.3 Une demande est faite au MELS, aux commissions scolaires et aux établissements d'enseignement privé de réexaminer, à l'aide de l'information maintenant disponible dans le rapport final, l'offre de formation afin de s'assurer qu'elle est variée et adaptée aux besoins identifiés par les milieux en lien avec les services à donner aux élèves.
- 8.4 Une demande est faite au MELS d'élaborer, en collaboration avec les commissions scolaires, les établissements privés et les universités, une offre de formation continue relativement à l'évaluation des compétences, à l'élaboration ou au choix des situations

d'apprentissage et d'évaluation et aux pratiques pédagogiques et de gestion particulièrement efficaces pour les élèves présentant des besoins particuliers. Dans ce dernier cas, cette offre de formation continue sera proposée plus intensivement au cours des trois prochaines années.

- 8.5 Une demande est faite au MELS d'assister les ressources régionales responsables de la formation et de l'accompagnement des intervenants du milieu scolaire afin de développer leur expertise, notamment en les soutenant dans l'expérimentation de situations d'apprentissage et d'évaluation en langue d'enseignement (français et anglais) et en mathématique. Les enseignants en adaptation scolaire devront être associés à cette offre de formation.
- 8.6 Une demande est faite aux commissions scolaires de valoriser des actions qui favorisent l'arrimage et la continuité entre le primaire et le premier cycle du secondaire et d'assurer un suivi à la formation, à l'accompagnement et aux infrastructures relatifs à l'enseignement du programme de science et technologie.
- 8.7 Une demande est faite aux commissions scolaires et, le cas échéant, aux établissements d'enseignement privé, de mettre en place des conditions propices à la concertation des titulaires de classes d'adaptation scolaire, des spécialistes et autres personnels de ce secteur, avec leurs collègues, les enseignants ou les autres personnels des classes ordinaires.
- 8.8 Une demande est faite aux commissions scolaires et aux établissements privés de s'assurer que les personnes qui enseignent les disciplines *Arts plastiques* et *Art dramatique* ont accès à une formation adéquate.
- 8.9 Dans une perspective de soutien du personnel enseignant au regard des outils didactiques, une demande est faite :
- à l'Association nationale des éditeurs de livres (ANEL) d'examiner la pertinence de publier des recueils de situations d'apprentissage et d'évaluation dans les différentes disciplines, notamment des situations-problèmes en mathématique;
 - au RÉCIT (**RÉ**seau pour le développement des **Comp**étences par l'**Int**égration des **Technologies**)⁴³, et ce, dans les différents domaines d'apprentissage, d'assurer la diffusion de situations d'apprentissage et d'évaluation dans leur discipline;
 - au MELS, en collaboration avec les commissions scolaires et les établissements privés, de diffuser des exemples types et des situations d'apprentissage et d'évaluation, des exemples sur la façon de développer les compétences disciplinaires, y compris pour les spécialités et l'adaptation scolaire.



⁴³ Le RÉCIT est un réseau de personnes-ressources au service du personnel enseignant et professionnel dans les écoles du Québec. Son mandat est d'assurer l'intégration pédagogique des technologies de l'information et de la communication (TIC), en conformité avec le Programme de formation de l'école québécoise. Dans l'esprit d'une culture de réseau, le RÉCIT assure principalement :

- l'accompagnement pour la mise en œuvre de projets pédagogiques intégrant les TIC;
- la formation requise pour assurer l'intégration de projets pédagogiques en classe. Il exerce également une veille techno-pédagogique afin de suivre l'évolution des TIC en lien avec l'enseignement et l'apprentissage.

NEUVIÈME RECOMMANDATION

Considérant l'importance de suivre l'évolution de la réussite des élèves québécois et de pouvoir porter un regard éclairé sur la situation.

- **Il est recommandé de mettre en place des mécanismes permanents et de développer des outils permettant de suivre la mise en œuvre du nouveau pédagogique, tant au primaire qu'au secondaire, pour évaluer les effets du Programme de formation sur les apprentissages, notamment :**
- **administrer annuellement, en sixième année primaire, une épreuve de français, langue d'enseignement, d'anglais, langue d'enseignement et de mathématique;**
 - **administrer, en sixième année primaire, des épreuves d'anglais, langue seconde pour mesurer les effets de l'introduction de l'enseignement de cette discipline au premier cycle du primaire;**
 - **prévoir, à la fin du premier cycle du secondaire, l'administration et la correction d'épreuves en langue d'enseignement et en mathématique;**
 - **prévoir l'administration et la correction d'épreuves pour les programmes *Science et technologie* et *Applications technologiques*, ainsi qu'en langue d'enseignement et en mathématique, à la fin de la troisième secondaire;**
 - **prévoir la comparaison des résultats obtenus aux épreuves ministérielles uniques actuelles avec ceux qui seront obtenus aux épreuves uniques conformes au nouveau Programme de formation, en quatrième et cinquième secondaires à partir de juin 2009.**

Plan de mise en œuvre

- 9.1 Les épreuves de langues d'enseignement et de mathématique en sixième année du primaire ont été administrées en juin 2006 et le seront de façon récurrente. Un échantillon représentatif de copies d'élèves a été prélevé aux fins d'une analyse qui est en cours.
- 9.2 Une épreuve d'anglais, langue seconde en sixième année primaire sera administrée pour la première fois en juin 2007 et le sera de façon récurrente.
- 9.3 Des épreuves de fin du premier cycle du secondaire ont été administrées à un échantillon de groupe d'élèves en octobre 2006 et le seront de façon récurrente. L'analyse des résultats est en cours.

❧ ❧ ❧

DIXIÈME RECOMMANDATION

- **Il est également recommandé de poursuivre l'analyse systématique des résultats des élèves québécois aux épreuves canadiennes et internationales et de leur cheminement scolaire, notamment en ce qui a trait au retard selon l'âge d'entrée au secondaire.**

Plan de mise en œuvre

10.1 Le MELS participe à plusieurs enquêtes canadiennes et internationales mesurant les compétences des élèves dans différentes disciplines et permettant de faire un suivi systématique de leurs résultats. Au cours des prochaines années, les enquêtes suivantes sont prévues :

- PIRLS (Programme international de recherche en lecture scolaire) est une enquête réalisée tous les cinq ans, dans 35 pays. Elle porte sur l'acquisition de l'aptitude à la lecture des élèves de 9 ans. L'épreuve a été administrée au printemps 2006 et le rapport est prévu pour février 2008.
- PISA (Programme international pour le suivi des acquis des élèves) est un programme des pays membres de l'OCDE qui évalue les apprentissages des élèves de 15 ans dans différentes disciplines. En 2006, l'enquête a porté sur les apprentissages en sciences. La publication du rapport québécois est prévue pour janvier 2008.
- TEIMS (Enquête internationale sur la mathématique et les sciences) vise les élèves de 9 et 13 ans. Elle est prévue pour avril et juin 2007. Le rapport paraîtra en décembre 2008.



ONZIÈME RECOMMANDATION

Considérant :

- le degré variable de facilité des enseignants à prendre en compte les besoins particuliers des élèves et leur appréciation des effets de l'application du Programme de formation sur les élèves ayant des besoins particuliers;
- qu'un groupe de travail, constitué de membres du Groupe de concertation en adaptation scolaire est mandaté pour faire le point sur la situation de l'intégration scolaire, déterminer les obstacles et les conditions qui favorisent une intégration scolaire réussie et convenir de pistes d'action pour soutenir le milieu scolaire, notamment en ce qui concerne l'application des politiques d'organisation des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;
- l'importance des enjeux liés aux 100 millions de dollars alloués sur trois ans pour l'ajout de ressources pour l'accompagnement des élèves ayant des besoins particuliers;

➤ **Il est recommandé qu'une demande soit faite :**

- **au MELS d'établir un état des lieux de l'intégration en classe ordinaire des élèves ayant des besoins particuliers, de la situation des classes dites spéciales dans les écoles ordinaires du primaire et du secondaire, et ce, en lien avec le cheminement scolaire et la réussite des élèves concernés;**
- **au MELS, en collaboration avec ses principaux partenaires réunis au Groupe de concertation en adaptation scolaire, de mettre en place les modalités permettant d'assurer un suivi de la mise en œuvre des orientations ministérielles en matière d'adaptation scolaire, d'apporter au besoin certains ajustements et de proposer différents moyens permettant de mieux soutenir les milieux;**
- **au MELS de subventionner une recherche (synthèse de connaissances) sur l'effet de certaines approches pédagogiques et de certaines stratégies d'apprentissage sur la réussite des élèves ayant des besoins particuliers.**

Plan de mise en œuvre

- 11.1 Le mandat a été confié à l'Université du Québec à Montréal d'évaluer l'application de la Politique de l'adaptation scolaire. Le *Rapport d'étape* a été publié en avril 2005. Le rapport final paraîtra à l'automne 2007.
- 11.2 Le mandat a été confié au Groupe de concertation en adaptation scolaire de procéder à l'examen de la situation de l'intégration en classe ordinaire des élèves handicapés ou éprouvant des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage.
- 11.3 Une demande est faite au MELS d'accorder une attention particulière à la réussite des élèves ayant des besoins particuliers dans le cadre des mécanismes de suivi des apprentissages prévus pour l'ensemble des élèves.



DOUZIÈME RECOMMANDATION

Dans le rapport préliminaire d'août 2006, la douzième recommandation se lisait comme suit :

- Il est recommandé de poursuivre l'analyse des résultats de l'enquête et les travaux du Comité en vue de compléter le bilan et les recommandations et d'élaborer un plan d'action pour l'automne 2006.

Le rapport final de décembre 2006 donne suite à cette recommandation formulée en août. Le travail d'analyse des résultats est terminé. La douzième recommandation du rapport préliminaire est remplacée par la suivante :

Considérant :

- les résultats du présent bilan;
- l'importance de favoriser une mise en oeuvre harmonieuse du nouveau pédagogique pour la réussite des élèves;
- **Il est recommandé aux représentants du MELS et des organismes partenaires de poursuivre la mise en oeuvre des recommandations et d'en assurer le suivi.**

Plan de mise en oeuvre :

- 12.1 Une demande est faite au MELS et aux organismes partenaires d'intégrer les présentes recommandations à leur plan d'action.
- 12.2 L'ensemble des recommandations du présent rapport devrait faire l'objet d'ajustements continus afin de prendre en compte l'évolution de la mise en oeuvre du nouveau pédagogique. De plus, un mécanisme de suivi et d'ajustement du Programme de formation serait souhaitable. Un avis relatif à la nature et à la mise en place d'un tel mécanisme est demandé au Comité-conseil sur les programmes d'études.
- 12.3 La Table de pilotage convient d'étudier la pertinence et la façon de se doter d'indicateurs d'implantation et de réalisation des objectifs du nouveau pédagogique relatifs, par exemple, aux bulletins, à l'évaluation des compétences, au niveau de formation des enseignants, aux besoins particuliers des élèves, à l'organisation du travail et à l'intégration des élèves en difficulté.